RAPPORT ANNUEL

DYNAMIQUE EUROPE 2027

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Crédit Mutuel
Asset Management

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Le FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale classé « fonds à formule » (gestion passive) qui présente un risque de perte en capital à son échéance, si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, dividendes non réinvestis (ci-après « l'Indice ») est en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial. Le porteur sera alors exposé à toute la baisse de l'Indice.

• Stratégie d'investissement

La Valeur Liquidative Initiale est définie comme étant la valeur liquidative du 06/05/2021
La Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale impactée de la performance de la formule telle que définie ci-après :
Le Niveau Initial de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 06/05/2021
Le Niveau Final de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 15/06/2027
La formule appliquée pour calculer la performance du fonds dépend de l'évolution de l'Indice EURO STOXX® Select Dividend 30, observé annuellement en cours de clôture. A chaque date d'observation annuelle, on calcule la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial :
- Si l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, aucun forfait n'est acquis.
- Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, un forfait annuel fixe de 5% du capital investi est définitivement acquis.
De plus, si à une date d'observation annuelle*, l'indice est en hausse de 10% ou plus par rapport à son Niveau Initial, le fonds sera remboursé à la date d'échéance anticipée associée*. Dans ce cas, le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés (en incluant le forfait de l'année du remboursement).
Dans le cas où le mécanisme de remboursement par anticipation n'a jamais été activé, le fonds sera remboursé à la date d'échéance finale, le 24/06/2027, et deux situations sont envisageables selon la performance de l'Indice calculée à la date d'observation finale, le 15/06/2027.
- Si l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, alors le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), minoré de l'intégralité de la baisse constatée pour l'Indice et majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés au cours des années 1 à 5.
- Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial, alors le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés (en incluant le forfait de la dernière année).
Le portefeuille est investi en valeurs appartenant à l'indice CAC 40. Il est éligible au PEA. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.
Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura des contrats d'échange (swaps) de performance, dont des swaps sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, avec lesquels il échange la performance des actifs investis en actions CAC 40 contre la performance de la formule.
* Dates d'observations annuelles et dates d'échéances anticipées pour les années (cf. tableau du prospectus)

L'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 30 actions représentatives des marchés européens. Les actions entrant dans la composition de l'Indice sont sélectionnées pour leur dividende élevé, leur capitalisation et leur liquidité. Toutefois le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel. La composition de l'indice est supervisée par une commission d'experts indépendants. L'Indice est calculé et publié par Stoxx Limited.

Avantages pour le porteur :

- Les forfaits annuels de 5% sont accumulés aussi bien en cas de hausse, qu'en cas de baisse de l'Indice, sous réserve que cette baisse ne soit pas supérieure à 30%.
- Le capital initialement investi (hors commission de souscription) est restitué :
i. en cas de remboursement par anticipation,
ii. en cas de remboursement à l'échéance, sous réserve qu'à la Date d'Observation Finale, l'Indice n'ait pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau Initial.
- Dans le cas d'une perte de capital à l'échéance, la somme des forfaits éventuellement accumulés par la formule vient compenser partiellement la perte subie par le porteur.

Inconvénients pour le porteur :

- Le capital n'est pas garanti et la perte maximale en capital peut aller jusqu'à l'intégralité de la baisse de l'Indice calculée à la Date d'Echéance Finale.
- Seuls les porteurs qui conservent leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance Anticipée ou Finale bénéficient de la formule.
- La performance du fonds est plafonnée à 5% par année d'investissement dans le fonds.
- Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 6 ans.
- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

COMMENTAIRE DE GESTION

Afin de répondre aux contraintes particulières liées au double engagement :
- de garantie de performance,
- et de garantie de capital du fonds lorsqu'elle est explicite dans la notice,
le portefeuille actions réplique parfaitement l'indice CAC 40 et sa performance est échangée contre la performance garantie au porteur dans le cadre d'un swap structuré.
Cette opération contractuelle a été mise en place lors du montage du fonds.
Compte tenu des contraintes du montage, le gestionnaire gère les paramètres des positions de couverture indépendamment de l'environnement économique.

- Article 6 SFDR – TAXONOMIE :
« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.
Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.
Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Politiques sectorielles :
Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.
La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.
Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.
La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :
- 1124 « coal developper » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
-Production annuelle de charbon < 10 MT ;
-Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
-Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
-Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%
Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.
Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.
Politique sectorielle Défense et Sécurité :
La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :
- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.
S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.
Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.
Politique sectorielle Hydrocarbure :
Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :
- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.
Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.
---
(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
(3) Société de Gestion.
(4) Editée fin 2022.
(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

- **Frais de gestion indirects calculés**

0,00 EUR

DYNAMIQUE EUROPE 2027

Securities Financing Transactions Regulation

31/03/2023

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					56 210 000,00
% de l'actif net total					108,56

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 .Nom					CIC
Montant					56 210 000,00
Domicile					FRANCE
2 .Nom					
Montant					
Domicile					
3 .Nom					
Montant					
Domicile					
4 .Nom					
Montant					
Domicile					
5 .Nom					
Montant					
Domicile					
6 .Nom					
Montant					
Domicile					
7 .Nom					
Montant					
Domicile					
8 .Nom					
Montant					
Domicile					
9 .Nom					
Montant					
Domicile					
10 .Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					**43 656 296.66**
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					56 210 000,00
ouvertes					

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					56 210 000,00
ouvertes					

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					56 210 000,00
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)		
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom	**43 656 296,66**
Montant conservé	**100%**

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
en % du revenus					
Gestionnaire					
Montant					
en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur …**)**					
Montant					
en % du revenus					

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Swaps de performance
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter.

RAPPORT COMPTABLE

- ## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

- ## Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

- ## Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

- ## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

- ## Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- ## Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 232,95% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,31%.

- ## Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité.. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.
Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

BILAN ACTIF

	31/03/2023	31/03/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**64 744 962,52**	**61 035 699,04**
Actions et valeurs assimilées	**64 744 962,52**	**61 012 879,04**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	64 744 962,52	61 012 879,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**22 820,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	22 820,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**12 006 898,95**	**5 883 897,42**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**12 006 898,95**	**5 883 897,42**
Comptes financiers	**164 034,39**	**0,00**
Liquidités	**164 034,39**	**0,00**
Total de l'actif	**76 915 895,86**	**66 919 596,46**

BILAN PASSIF

	31/03/2023	31/03/2022
Capitaux propres		
Capital	**51 723 294,58**	**54 060 764,82**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-1 361 560,33**	**-594 762,45**
Résultat de l'exercice (a, b)	**1 418 285,98**	**1 393 686,53**
Total des capitaux propres	**51 780 020,23**	**54 859 688,90**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**12 969 604,00**	**5 322 254,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**12 969 604,00**	**5 322 254,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	22 820,00
Autres opérations	12 969 604,00	5 299 434,00
Dettes	**12 166 271,63**	**6 010 347,25**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**12 166 271,63**	**6 010 347,25**
Comptes financiers	**0,00**	**727 306,31**
Concours bancaires courants	**0,00**	**727 306,31**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**76 915 895,86**	**66 919 596,46**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/03/2023	31/03/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FCE1J2F00002 CAC40-EOP 0422	0,00	466 025,00
Total Indices	0,00	466 025,00
Total Contrats futures	0,00	466 025,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	466 025,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**466 025,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de performance		
Actions et assimilés		
PSW002283 CIC (JPM) 240627	32 210 000,00	33 790 000,00
PSW002284 CIC (HVB) 240627	24 000 000,00	24 000 000,00
Total Actions et assimilés	56 210 000,00	57 790 000,00
Total Swaps de performance	56 210 000,00	57 790 000,00
Total Engagements de gré à gré	56 210 000,00	57 790 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**56 210 000,00**	**57 790 000,00**

COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 897 476,43	1 833 441,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**1 897 476,43**	**1 833 441,94**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	134,21
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 753,77	35,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**1 753,77**	**169,89**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 895 722,66**	**1 833 272,05**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	453 437,04	417 970,86
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 442 285,62**	**1 415 301,19**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-23 999,64	-21 614,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**1 418 285,98**	**1 393 686,53**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	**Assiette**
RC	FR0050000050	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Nombre de parts X nominal

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0050000050	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0050000050 RC
Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et

couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- ## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- ## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

• Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
• Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**
  - **Garantie reçue :**

Etablissement garant :
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Date d'échéance de la garantie :
24/06/2027
Garantie de capital :
Le capital n'est pas garanti à l'échéance. Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 constaté le 15 juin 2027 est en-dessous du seuil de 30% par rapport à son niveau initial, le porteur recevra alors son capital initialement investi (hors commission de souscription) diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice et majoré de la somme des forfaits acquis pendant la durée de la formule.
Le niveau initial de l'indice étant le cours de clôture de l'EURO STOXX® Select Dividend 30 en date du 6 mai 2021.
Si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, le porteur recevra alors le capital initialement investi* majoré de la somme des forfaits acquis pendant la durée de la formule
Garantie de performance :
Le capital n'est pas garanti à l'échéance. Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 constaté le 15 juin 2027 est en-dessous du seuil de 30% par rapport à son niveau initial, le porteur recevra alors son capital initialement investi (hors commission de souscription) diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice et majoré de la somme des forfaits acquis pendant la durée de la formule.
Le niveau initial de l'indice étant le cours de clôture de l'EURO STOXX® Select Dividend 30 en date du 6 mai 2021.
Si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, le porteur recevra alors le capital initialement investi* majoré de la somme des forfaits acquis pendant la durée de la formule.

GARANTIE DE PERFORMANCE : Le capital investi (hors commission de souscription) sur la valeur liquidative du 6 mai 2021 sera majoré d'une performance à hauteur de 3,50% si à une Date d'Observation Annuelle donnée le niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 n'a pas baissé de plus de 30% par rapport son Niveau Initial.
Si à une date d'observation annuelle, l'indice est en hausse de 10% ou plus par rapport à son niveau initial, le fonds sera remboursé à la date d'échéance associée. Dans ce cas, le porteur recevra le capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré de la somme des forfaits annuels fixes accumulés (en incluant le forfait de l'année du remboursement).
Souscripteur bénéficiant de la garantie :
Tout investisseur qui souscrit sur la valeur liquidative du 6 mai 2021, à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le 24 juin 2027 ou aux autres dates indiquées en cas de remboursement anticipé, bénéficie de ces garanties, telles que définies précédemment.

  - **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/03/2023	31/03/2022
Actif net en début d'exercice	**54 859 688,90**	**0,00**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	58 774 400,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 157 842,83	-1 381 999,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	213 645,67	121 231,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-154 694,77	-71 849,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	71 965,00	277 960,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 505 145,96	-743 454,21
Frais de transaction	-3 227,72	-186 020,80
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 660 696,32	1 976 374,02
Différence d'estimation exercice N	*7 637 070,34*	*1 976 374,02*
Différence d'estimation exercice N-1	*1 976 374,02*	*0,00*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-7 647 350,00	-5 322 254,00
Différence d'estimation exercice N	*-12 969 604,00*	*-5 322 254,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-5 322 254,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 442 285,62	1 415 301,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**51 780 020,23**	**54 859 688,90**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Actions et assimilés	56 210 000,00	108,56
TOTAL Autres opérations	**56 210 000,00**	**108,56**

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	164 034,39	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	164 034,39	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/03/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	43 656 296,66
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/03/2023
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**0,00**
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**0,00**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 418 285,98	1 393 686,53
Total	**1 418 285,98**	**1 393 686,53**

	31/03/2023	31/03/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 418 285,98	1 393 686,53
Total	**1 418 285,98**	**1 393 686,53**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2023	**31/03/2022**
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 361 560,33	-594 762,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-1 361 560,33**	**-594 762,45**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2023	**31/03/2022**
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 361 560,33	-594 762,45
Total	**-1 361 560,33**	**-594 762,45**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
06/05/2021	C1 PART CAPI RC *	58 774 400,10	587 744,001	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	54 859 688,90	573 428,886	95,66	0,00	0,00	0,00	1,39
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	51 780 020,23	560 711,691	92,34	0,00	0,00	0,00	0,10

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-12 717,195000	-1 157 842,83
Solde net des Souscriptions / Rachats	-12 717,195000	-1 157 842,83
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	560 711,691000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	27 758,33
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	27 758,33
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	4 128,89
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	4 128,89
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	23 629,44
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	23 629,44

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/03/2023
FR0050000050 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	453 437,04
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
Créances	Coupons et dividendes	66 898,95
Créances	Autres dettes et créances	11 940 000,00
Total des créances		**12 006 898,95**
Dettes	Frais de gestion	226 271,63
Dettes	Autres dettes et créances	11 940 000,00
Total des dettes		**12 166 271,63**
Total dettes et créances		**-159 372,68**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**64 744 962,52**	**125,04**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	64 744 962,52	125,04
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**12 006 898,95**	**23,19**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-12 166 271,63**	**-23,50**
CONTRATS FINANCIERS	**-12 969 604,00**	**-25,05**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	-12 969 604,00	-25,05
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**164 034,39**	**0,32**
DISPONIBILITES	164 034,39	0,32
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**51 780 020,23**	**100,00**

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			**64 744 962,52**	**125,04**
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			**64 744 962,52**	**125,04**
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			**64 744 962,52**	**125,04**
TOTAL FRANCE			**58 382 595,02**	**112,76**
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	53 059	551 707,48	1,07
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	2 303	510 575,10	0,99
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 235	2 302 040,00	4,45
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	13 318	1 818 439,72	3,51
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	20 391	3 144 292,20	6,07
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	23 135	431 005,05	0,83
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	96 955	5 270 473,80	10,18
FR0000120321 L'OREAL	EUR	9 411	3 870 273,75	7,47
FR0000120503 BOUYGUES	EUR	8 198	254 875,82	0,49
FR0000120578 SANOFI	EUR	44 450	4 455 668,00	8,60
FR0000120628 AXA	EUR	72 830	2 051 256,95	3,96
FR0000120644 DANONE	EUR	25 017	1 433 724,27	2,77
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	8 041	1 678 156,70	3,24
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY	EUR	9 805	8 279 342,00	16,04
FR0000121329 THALES	EUR	4 158	566 943,30	1,09
FR0000121485 KERING	EUR	2 918	1 750 800,00	3,38
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	12 204	2 025 864,00	3,91
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	22 253	3 419 841,04	6,60
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	25 933	736 497,20	1,42
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	18 238	954 212,16	1,84
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	6 045	1 032 183,75	1,99
FR0000125486 VINCI	EUR	20 956	2 215 468,32	4,28
FR0000127771 VIVENDI	EUR	30 237	281 204,10	0,54
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	8 902	638 985,56	1,23
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	31 461	653 916,89	1,26
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	43 288	2 389 930,48	4,62

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131906 RENAULT	EUR	8 066	303 281,60	0,59
FR0000133308 ORANGE	EUR	72 557	794 644,26	1,53
FR0010208488 ENGIE	EUR	71 171	1 037 246,15	2,00
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	12 380	310 490,40	0,60
FR0010307819 LEGRAND	EUR	10 397	874 179,76	1,69
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	9 322	364 583,42	0,70
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	4 326	213 639,51	0,41
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	25 972	983 689,51	1,90
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	27 826	783 162,77	1,51
TOTAL LUXEMBOURG			**872 471,01**	**1,68**
FR0014000MR3 EUROFINS SCIENTIFC	EUR	4 875	300 495,00	0,58
LU1598757687 ARCELORMITTAL	EUR	20 523	571 976,01	1,10
TOTAL PAYS-BAS			**5 489 896,49**	**10,60**
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	24 837	1 215 895,34	2,35
NL0000235190 AIRBUS	EUR	23 033	2 839 508,24	5,48
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	85 754	1 434 492,91	2,77
TOTAL Contrats financiers			**-12 969 604,00**	**-25,05**
TOTAL Autres engagements			**-12 969 604,00**	**-25,05**
TOTAL Swaps			**-12 969 604,00**	**-25,05**
PSW002283 CIC (JPM) 240627	EUR	32 210 000	-7 485 604,00	-14,46
PSW002284 CIC (HVB) 240627	EUR	24 000 000	-5 484 000,00	-10,59

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

DocuSign Envelope ID: 3BF2558A-ADBE-4200-A7ED-1B869FF22EB9

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP DYNAMIQUE EUROPE 2027

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: 3BF2558A-ADBE-4200-A7ED-1B869FF22EB9

FCP DYNAMIQUE EUROPE 2027

4, rue Gaillon

75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP DYNAMIQUE EUROPE 2027,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DYNAMIQUE EUROPE 2027 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: 3BF2558A-ADBE-4200-A7ED-1B869FF22EB9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

DocuSign Envelope ID: 3BF2558A-ADBE-4200-A7ED-1B869FF22EB9

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DocuSign Envelope ID: 3BF2558A-ADBE-4200-A7ED-1B869FF22EB9

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 16 août 2023

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX